

PORTAIL FAMILLE – Services périscolaires

A faire impérativement avant la rentrée...



Avec le portail famille, **vous n'avez pas de documents « papier » à compléter** (sauf pour les autorisations de sorties ou séjours du Centre de Loisirs).

Il vous suffit de compléter ou mettre à jour votre compte sur le portail. En dehors de la rentrée, **vous pouvez bien sûr faire des mises à jour tout au long de l'année.**

C'est pourquoi, **nous vous invitons dès à présent, à vous connecter et à compléter (ou mettre à jour) les informations suivantes :**

Dans l'onglet « Mes enfants », complétez impérativement pour chacun d'eux :



→ Les autorisations (personnes autorisées à récupérer vos enfants)

→ Les données complémentaires

Port d'un appareil dentaire :

Accord d'hospitalisation en cas d'urgence :

Autorise à partir seul :

Port de lunettes :

Port d'un appareil auditif :

Autorise la prise de photos :

Autorise les sorties scolaires :

→ Les données sanitaires (vaccins, maladies, pratiques alimentaires, allergies, contre-indications...)

Dans l'onglet « Mon compte », complétez obligatoirement :



→ Les « infos Responsable » et les « Informations Conjoint »

Vous devez **remplir ou vérifier attentivement vos coordonnées de contact** (très important si nous avons besoin de vous contacter en urgence)

Votre adresse mail est indispensable pour rester informés toute l'année

PS : votre profession et le nom de votre employeur ne sont pas des informations obligatoires

Pour la rentrée 2019/2020, vous devez inscrire vos enfants sur le portail au plus tard le VENDREDI 30 AOÛT avant 9h30 pour la semaine suivante.

Un mail informatif sera envoyé aux familles une semaine avant la rentrée.